

aTulle'agglo

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Pôle Petite Enfance

projet d'établissement Multi accueil collectif 0 - 6 ans



aTulle'agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Pôle Petite Enfance de Tulle agglo
5 avenue Alsace Lorraine – 19 000 Tulle
Tél. 05 55 20 80 30 // Fax 05 55 20 80 31
polepetiteenfance@tullagglo.fr // www.tulleagglo.fr

SOMMAIRE

Présentation des différents services	3
Organigramme	4
PROJET SOCIAL.....	5
PROJET DE VIE	10
NOS LOCAUX.....	12
UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS	14
La directrice	14
L'éducatrice de jeunes enfants	14
Les auxiliaires de puériculture	14
Les agents sociaux.....	15
Le personnel de cuisine	15
Le personnel d'entretien	16
Les intervenants extérieurs	16
Les stagiaires	16
L'ACCUEIL	18
L'adaptation	18
Les transmissions	19
RYTHMES DE VIE DE L'ENFANT	21
Le sommeil.....	21
L'alimentation.....	21
L'ASPECT MEDICAL - L'HYGIENE - LA SECURITE	23
L'acceuil d'enfants porteurs d'un handicap	24
Le change	24
L'apprentissage de la propreté.....	24
L'EVEIL ET LE JEUX	25
PARTENARIAT EXTERIEUR.....	29
CONCLUSION	29

Présentation des différents services :

La Maison des Enfants est gérée par la Communauté d'Agglomération « Tulle agglo »
Rue Sylvain Combes 19000 TULLE. Tél 05 55 20 75 00

Le Pôle Petite Enfance c'est :

- un guichet unique pour l'accueil de la Petite Enfance
- un lieu d'informations et de prévention
- une palette de services
- une équipe à votre écoute
- des offres complémentaires

Multi accueil familial

Régulier et occasionnel - 60 places
Accueil des enfants dans un cadre familial au domicile
d'assistants maternels agréés
Du lundi au vendredi // de 7h à 19h
Tél. 05.55.20.48.46
Participation aux activités d'éveil à la Maison des enfants

Micro crèche St Germain les Vergnes

10 places
Accueil régulier et occasionnel
Du lundi au vendredi
de 7h45 à 18h15
Tél. 05 87 49 55 05

Micro crèche de Seilhac

10 places
Accueil régulier et occasionnel
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h00
Tél. 05 55 20 94 62

RAM

(Relais Assistants
Maternels)
Du lundi au vendredi 8h30
- 12h / 14h - 17h30
Ce service s'adresse aux
assistants
maternels indépendants,
gardes d'enfants à
domicile et aux
familles résidant sur le
territoire
de Tulle agglo
Tél. 05 55 20 80 32

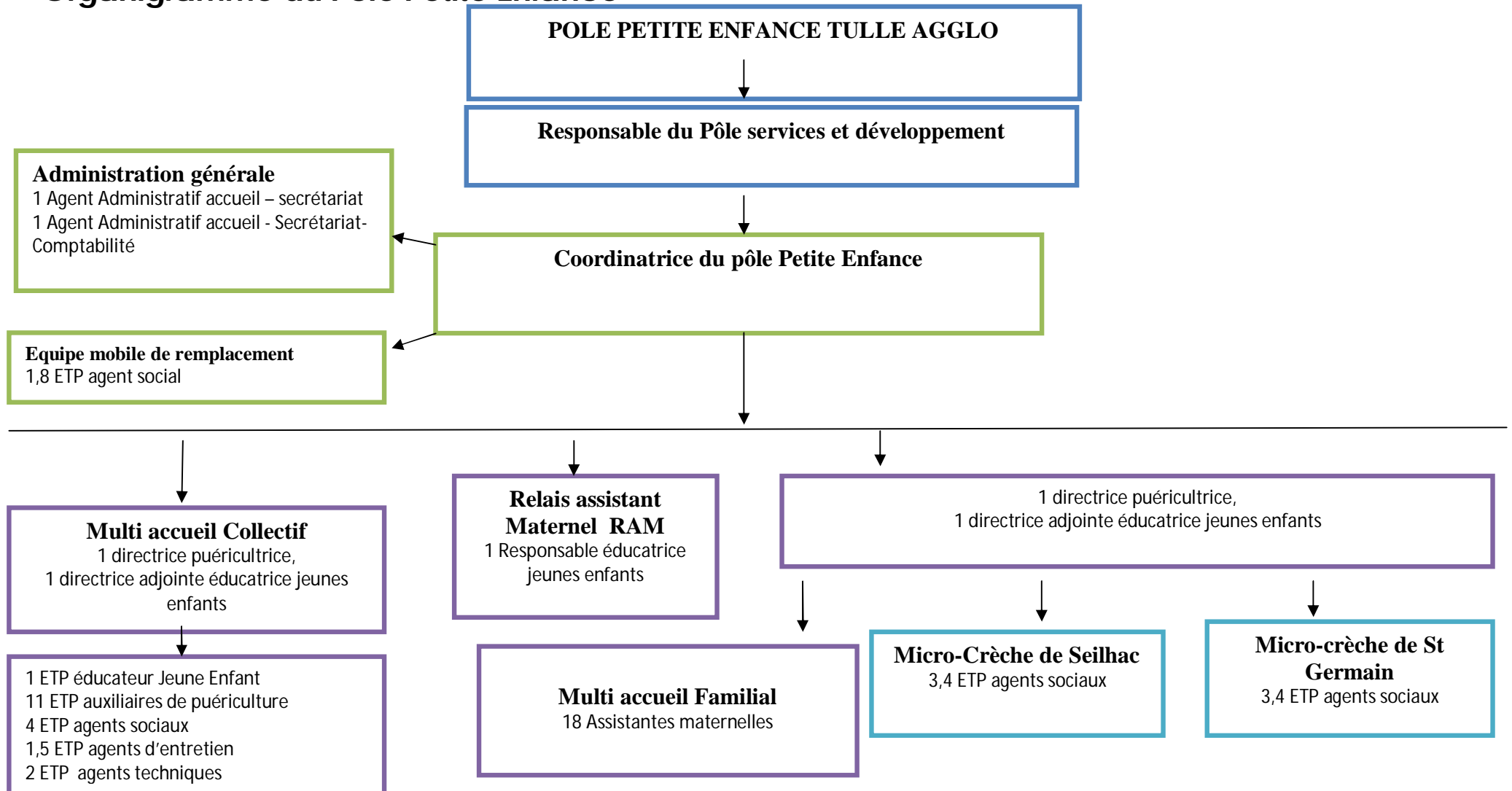
Multi accueil collectif

Accueil régulier et Occasionnel
66 places
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30
Au sein de la Maison des Enfants
Tél. 05 55 20 48 44



Tulle agglo finance également **12 places d'accueil supplémentaires** au sein du **multi accueil collectif hospitalier** réservées à des familles travaillant en horaires décalés (de 6h30 à 22h)

Organigramme du Pôle Petite Enfance



PROJET SOCIAL DU POLE PETITE ENFANCE

Historique :

- Juin 2002 : ouverture de la Maison des Enfants.

Cette structure a rassemblé sur un même site les établissements Petite Enfance municipaux qui étaient dispersés sur le territoire de la Commune de Tulle (Halte-garderie-mini crèche, crèche familiale, crèche collective). 16 places supplémentaires ont été créés sur l'accueil collectif. Le Relais Assistants Maternels a été créé en 2006.

- Janvier 2012 : naissance de la communauté d'agglomération Tulle aggro et création du Pôle Petite Enfance

La prise de compétence petite enfance effective au 1er janvier 2012 s'est appuyée sur un nouveau schéma d'accueil de la petite enfance dont les enjeux sont de favoriser le développement et la diversification de l'offre d'accueil du jeune enfant en tenant compte des publics et des territoires. Les actions de développement sont coordonnées par l'intervention d'une chargée de mission.

La plus-value de l'intercommunalité est axée sur une politique de proximité, d'équité, de cohérence et d'innovation.

Ces enjeux sont essentiels dans la capacité du territoire à devenir attractif et à se développer.

Les objectifs sont :

- accompagner les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil
- favoriser l'accès et le choix des différents modes d'accueil
- proposer une équité de prestations à l'ensemble des familles du territoire

Les élus ont souhaité organiser un nouveau schéma d'accueil de la petite enfance pour mieux accueillir les familles aujourd'hui et demain dans une démarche de développement durable.

Il s'agit ainsi de préserver l'intérêt des générations futures et :

- D'assurer l'équilibre des fonctions habitat – travail - loisirs sur le territoire.
- De répartir les différentes activités économiques et les services à la population.
- De valoriser l'atout Nature et Paysage du territoire.
- D'améliorer l'organisation des déplacements pour une mobilité durable et accessible à tous.

Le territoire bénéficie d'un seuil migratoire positif. Afin de pérenniser ce renouveau démographique, TULLE AGGLO a fait le choix de mener une politique globale d'accueil et de qualité de l'habitat à destination des habitants.

Analyse du territoire :

La Communauté d'Agglomération Tulle agglo est très étendue géographiquement. Elle comprend 37 communes qui sont très rurales dans leur grande majorité. Tulle joue le rôle de pôle urbain central et porte la majorité des équipements.

TULLE AGGLO couvre le territoire de TULLE campagne Nord, TULLE campagne Sud, TULLE, le Canton de SEILHAC et le canton de CORREZE.

Le territoire compte 7 bourgs structurants :

- Au Nord : CHAMBOULIVE, NAVES et SEILHAC
- Au Nord Est CORREZE qui est géographiquement excentrée est répertoriée comme bourg structurant de la zone.
- Au Sud : LAGUENNE et SAINTE FORTUNADE
- Au Sud-Ouest : CORNIL

Il existe un équipement structurant sur :

- Tulle campagne Nord avec la micro crèche de SAINT GERMAIN LES VERGNES
- le canton de Seilhac avec la micro crèche de SEILHAC
- la ville centre TULLE avec une crèche hospitalière et la Maison des enfants regroupant un multi accueil collectif et un multi accueil familial ainsi qu'un RAM.

Les autres territoires sont dépourvus d'établissement d'accueil du jeune enfant. Les structures de TULLE jouent un rôle « centralisateur » dans ce domaine. En effet, la Maison des Enfants et la Crèche hospitalière drainent un secteur géographique relativement important à l'échelle de Tulle agglo, qui constitue près de 50 % des usagers de ces services.

Le Pôle petite Enfance :

En janvier 2012, la Maison des Enfants a intégré le Pôle Petite enfance de Tulle agglo.

La création du Pôle Petite Enfance s'inscrit dans le schéma de développement Petite Enfance.

Le pôle Petite enfance de Tulle Agglo comprend :

- un multi accueil collectif de 66 places alliant accueil régulier et accueil occasionnel pour les moins de 6 ans,
- un multi accueil familial avec des assistantes maternelles offrant une alternative d'accueil plus souple aux familles,
- 12 places à la crèche hospitalière qui propose une large amplitude d'ouverture (6h30/22h) et répond ainsi aux besoins en horaires « atypiques ».
- un Relais Accueil Petite Enfance permettant d'assurer la liaison avec l'offre locale d'accueil individuel proposé par les assistantes maternelles

indépendantes. Il intervient en complémentarité des structures collectives (216 assistantes maternelles en activité qui proposent 692 places).

-une Micro crèche à SEILHAC (10 places) et une à ST GERMAIN Les VERGNES (10 places), services de proximité avec une souplesse de fonctionnement importante (horaires, jours d'ouverture...).

-un pôle administratif

-une équipe mobile de remplacement

-une consultation PMI les mercredis après-midi

L'offre globale est donc très variée avec des services complémentaires.

Orientations et missions du Pôle Petite Enfance :

⌘ Proposer un lieu unique clairement identifié sur le territoire pour l'orientation des familles et l'information pour toute personne concernée par le jeune enfant.

⌘ Proposer une équité de prestations à l'ensemble des familles du territoire

⌘ Assurer l'accueil de l'enfant et de sa famille dans le respect de l'individualité de chacun en favorisant l'épanouissement, l'autonomie de l'enfant et l'implication des familles.

⌘ Accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant en favorisant l'accès et le choix des modes d'accueil.

⌘ Accompagner les Assistants Maternels Indépendants et les employés familiaux garde à domicile.

⌘ Favoriser l'adaptation de l'offre à la demande d'accueil en renforçant la complémentarité des services petite enfance et les actions partenariales.

⌘ Favoriser une mixité sociale en offrant des tarifs adaptés aux ressources de chacun.

⌘ Favoriser l'accès d'enfant porteur de handicap ou de maladie.

⌘ Participer à la politique de prévention du jeune enfant en partenariat avec la PMI, les travailleurs sociaux, les soignants (CMPP, CAMS).

⌘ Optimiser les passerelles entre les différents lieux d'accueil du jeune enfant.

Coordinatrice du pôle Petite Enfance :

La présence d'une coordinatrice enfance assurant la liaison entre les services, dans un souci d'optimisation et d'offre adaptée au plus près des besoins des familles, constitue un atout supplémentaire. Elle fait le lien entre le projet politique de Tulle Agglo, l'évolution du contexte local et le service rendu aux familles :

- Elle travaille:

* à la gestion financière et administrative de la structure en collaboration avec le responsable du pôle services à la population et développement du territoire.

* au bon fonctionnement et à la cohésion des différents services du pôle Petite Enfance.

* à la gestion des places d'accueil en recevant chaque famille en attente d'un mode d'accueil et après discussion, en fonction des besoins, elle oriente les parents vers une solution adaptée (accueil collectif ou familial, hospitalier, relais accueil petite enfance).

* à permettre l'expression et l'implication des familles par le biais du conseil de la Maison des Enfants et de l'association de souffleurs de rêves.

* à la continuité de fonction de direction lorsque les directrices de l'accueil collectif ou familial sont absentes.

* à mettre en réseau le pôle Petite Enfance avec les partenaires extérieurs.

Pertinence du projet au regard de l'environnement et des besoins des usagers :

Les conclusions d'un diagnostic Petite Enfance réalisé en 2011 ont démontré qu'il n'existe pas de tension significative en matière d'accueil du jeune enfant sur le territoire. Si les structures collectives sont souvent complètes, l'offre individuelle n'est globalement pas saturée.

L'offre existante en termes de places et d'horaires répond largement aux besoins des familles Tullistes, la fréquentation des services situés à TULLE étant pour moitié assurée par les familles de la Communauté des Communes.

L'offre de service existante en terme d'accueil individuel est très complémentaire avec l'accueil collectif (multi accueil et micro crèche) et l'accueil familial, proposant des horaires différents, adaptés aux besoins des usagers

La mutualisation et la complémentarité de tous les services du Pôle Petite Enfance permet de répondre au mieux aux besoins des familles en proposant de l'accueil :

- Régulier, occasionnel, d'urgence
- Sur des horaires décalés
- Sur des temps de travail partiels et irréguliers
- Sur des CDD, des emplois précaires
- Des situations familiales difficiles
- Un enfant porteur de maladie ou de handicap

La centralisation de trois services petite enfance dans la Maison des enfants favorise l'accessibilité aux familles, et l'optimisation des moyens : humains et logistiques. La maison des enfants est identifiée par les familles comme le pôle d'information, lieu ressource petite enfance sur l'ensemble du territoire.

Le Pôle Petite Enfance s'ouvre sur l'extérieure par le biais de nombreux partenariats (CAF, MSA, PMI, Conseil Général, médiathèque, service jeunesse, crèche hospitalière, Lendemain qui chantent, CMPP, PEEP, mission locale et diverses associations...).

Ces actions partenariales permettent de mieux répondre aux besoins des familles et d'enrichir l'environnement des enfants, des parents et des professionnels.

PROJET DE VIE DU MULTI ACCUEIL COLLECTIF

Ce projet de vie s'appuie sur la législation en vigueur et sur les orientations de la politique petite enfance de la Communauté d'agglomération TulleAgglo. Il définit les axes de travail de l'équipe en matière d'accueil du jeune enfant et permet aux familles de mieux connaître le fonctionnement et la philosophie de notre structure.

L'ORGANISATION

Le multi accueil collectif offre une grande souplesse d'accueil, adaptée aux besoins des familles, qui se décline en trois types d'accueil, régulier, occasionnel ou d'urgence ainsi défini :

- Accueil régulier : Il concerne les besoins connus à l'avance et récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat d'accueil établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles et selon le principe de la place réservée.

- Accueil occasionnel : Il concerne les besoins connus à l'avance, ponctuels et non récurrents. L'enfant est déjà connu de la structure et nécessite un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

Il y a possibilité de réaliser un accueil d'urgence dans la limite des places disponibles.

- Accueil d'urgence : les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés, et l'enfant n'a jamais fréquenté la structure. Les demandes seront solutionnées dans la mesure des places disponibles.

Les enfants de 4 à 6 ans sont plus particulièrement accueillis sur le groupe des Bisounours, cette population ayant des besoins spécifiques peu compatibles avec l'accueil des plus jeunes.

La répartition des enfants sur les quatre groupes d'accueil est organisée de manière à optimiser la fréquentation, en favorisant la mixité entre l'accueil régulier et occasionnel tout en garantissant la qualité de l'accueil.

Le multi accueil de la Maison des Enfants est un lieu de vie accessible aux parents. Il ouvre ses portes à 7h30 et les ferme à 18h30, du lundi au vendredi.

Pour l'accueil régulier, au moins un mois avant l'entrée de l'enfant, les parents doivent prendre contact avec la responsable de l'accueil collectif afin d'organiser au mieux l'accueil. Cette rencontre permettra de présenter la

structure et de répondre aux questions et d'établir le dossier administratif de l'enfant.

La visite médicale sera planifiée, elle est assurée par le médecin de PMI.

Pour l'accueil occasionnel, le dossier d'inscription est à retirer au secrétariat de la Maison Des Enfants, un rendez-vous avec l'équipe au sein du groupe sera planifié afin de valider l'inscription et de prévoir l'adaptation.

Cette rencontre permet aux parents de faire de connaissance avec les référents du groupe d'accueil.

Les enfants sont accueillis, dans la salle de vie de leur section respective, les petits loups, les petits malins, les canaillous ou les Bisounours, par le personnel.

Chaque section peut accueillir jusqu'à 17 enfants de 10 semaines à 4 ans. Les enfants restent dans leur section jusqu'à leur départ.

Chaque enfant a son rythme, ses besoins propres pour manger, dormir, jouer, ... que nous respecterons dans les limites imposées par la vie en groupe.

L'enfant a besoin d'un cadre de vie stable avec des points de repère fixes pour trouver sa sécurité. Chaque jour, il retrouvera le même personnel, les mêmes copains, les mêmes locaux, le même lit... La journée est rythmée en fonction de l'âge, des besoins de chacun, sur un déroulement identique au quotidien. Cependant sur certaines périodes, lorsque la fréquentation est vraiment faible, les sections sont regroupées, les enfants et le personnel sont donc parfois amenés à changer de groupe.

Pour favoriser son autonomie, le personnel invite l'enfant à participer à toute action par la parole et le geste mais ne le force jamais. Il explique toujours ce qu'il attend de lui, ce qu'il va faire avec lui, sollicite sa participation dans la mesure de ses possibilités, cela permet à l'enfant de prendre conscience de son corps.

Toute comparaison entre les enfants est à éviter, chacun prend le temps nécessaire pour grandir, le respect de l'évolution psychomotrice est primordial pour le développement futur.

L'équipe est toujours présente pour répondre aux questions des parents et échanger sur l'évolution de leur enfant, sa vie au quotidien.

NOS LOCAUX

L'accueil collectif à la Maison des Enfants est réparti sur 4 groupes.

Les Bisounours situés au rez-de-chaussée. Les Petits Loups, les Petits Malins et les Canailloux situés au 1^{er} étage.

Chaque unité de vie n'est pas aménagée à l'identique mais regroupe les mêmes caractéristiques tant au niveau de l'espace que dans l'organisation du mobilier.

- L'espace :

L'espace est essentiel pour la découverte et l'expérimentation du mouvement. Il doit offrir suffisamment de place pour que l'enfant puisse se mouvoir et se déplacer librement en toute sécurité.

Il est défini avec un aménagement spécifique aux tout petits, pour les protéger des plus grands et leur proposer un espace à leur échelle. Le bébé allongé sur le tapis à une plus grande liberté de mouvement, cependant, nous installons parfois les enfants dans des transats sur des périodes limitées.

- Le mobilier :

Les tables et les chaises sont à hauteur d'enfant afin que leurs pieds touchent le sol, l'enfant peut ainsi s'asseoir et se lever facilement. Les lits sont adaptés aux nourrissons. Tous matériels, jeux et mobiliers sont faciles à entretenir et adaptés à l'âge de l'enfant, ils répondent aux normes européennes de sécurité et d'hygiène.

Chaque unité de vie possède :

- une salle d'activité
- un ou trois dortoirs
- une biberonnerie
- un espace change, des petites toilettes, une baignoire
- un accès direct sur le jardin (sauf le groupe des petits malins qui doit emprunter le couloir).

L'unité de vie du rez-de-chaussée bénéficie d'un jardin, ainsi que celles du 1^{er} étage, les enfants peuvent facilement profiter de l'extérieur dès que le temps le permet ; chaque jardin est aménagé avec une structure de motricité, un bac à sable et de nombreux vélos ou porteurs favorisant la motricité des plus grands.

Des salles d'ateliers situées au rez-de-chaussée sont à la disposition de tous les enfants :

- une salle de jeux d'eau
- une salle de musique
- une salle art plastique
- une salle de motricité

Un planning de réservation des salles permet d'organiser la fréquentation des ateliers. Sur certains temps, les groupes peuvent se rencontrer sur un même atelier.

Ces différents lieux de vie permettent les découvertes de l'enfant qui peut, dans le cadre de l'accueil, profiter des locaux collectifs au travers des différentes activités proposées.

Le partage des locaux avec les autres services de la Maison des Enfants : accueil familial, Relais Accueil Petite Enfance permet la rencontre d'autres enfants, d'autres professionnels. Les échanges, le travail en commun, enrichissants pour tous tend à améliorer l'accueil des enfants et la professionnalisation de l'équipe.

UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS

L'équipe pluridisciplinaire bénéficie chaque année d'une ou plusieurs formations spécifiques, en lien avec le projet d'établissement, afin de toujours évoluer dans leurs pratiques.

LA DIRECTRICE

Infirmière puéricultrice, elle est responsable du fonctionnement du service d'accueil collectif avec un rôle administratif lié à la gestion du personnel, des formations, à l'accueil de stagiaires. Elle assure également un rôle de prévention et d'information et cherche à favoriser, en lien avec les équipes, un accueil de qualité où l'enfant peut s'épanouir en toute sécurité. Elle reçoit les familles lors de l'inscription, et tout au long de l'accueil si besoin. Elle formalise le contrat d'accueil en fonction du nombre d'heures souhaitées par la famille et centralise la gestion des présences sur les groupes. En relation avec l'équipe, elle élabore et développe le projet d'établissement.

L'EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS

Elle a une fonction de directrice adjointe, elle supplée la directrice dans l'élaboration et le suivi du projet d'établissement. Elle est chargée de mener des actions qui contribuent à l'éveil et au développement global de l'enfant par le jeu, la créativité, l'expression artistique, les sorties. Son action auprès des jeunes enfants s'inscrit en transversalité au sein du multi accueil collectif. Connaissant tous les enfants de chaque unité, elle organise la gestion des groupes d'activité en tenant compte de l'âge, de la maturité et du comportement des enfants. Elle prend également en compte la composition des sections. Elle détermine les besoins en matériel pédagogique. Elle s'implique également dans la relation aux familles, en partenariat avec la directrice.

LES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE (ou titulaires du CAP Petite Enfance en cours de VAE d'auxiliaire de puériculture)

Elles participent à l'élaboration et à la réalisation du projet de vie de l'établissement. Elles prennent en charge l'enfant individuellement ou en groupe, répondent aux besoins quotidiens des enfants et mènent des activités d'éveil qui contribuent à leur développement. Elles sont attentives au comportement des enfants afin de déceler un éventuel problème, physique ou psychologique. Elles travaillent en étroite collaboration avec les familles.

LES AGENTS SOCIAUX

Elles sont titulaires du CAP petite enfance ou justifient d'une expérience professionnelle de plusieurs années, auprès de jeunes enfants, en tant qu'assistante maternelle. Au nombre de 4, chacune d'entre elles est « référente » d'une section, au sein de laquelle, elles assurent le remplacement des auxiliaires absentes. En collaboration avec l'équipe, elles participent aux activités d'éveils, dispensent aux enfants les soins d'hygiène et de confort ; et répondent à leurs besoins.

Il leur incombe également l'entretien et la désinfection des locaux lorsque l'agent d'entretien est absent.

Un pool de 2 agents sociaux a été mis en place pour assurer les remplacements en cas d'absences non prévues, ces personnes interviennent sur toutes les structures petite enfance de TulleAgglo.

ORGANISATION DES GROUPES D'ACCUEIL

Chaque groupe (17 enfants) fonctionne avec :

- * trois auxiliaires référentes :
 - une en matin : 7h30/15h
 - une en soir : 11h/18h30
 - une en coupure : 8h/12h et 13h30/18h

- * un agent social référent qui vient en renfort lorsque l'équipe est complète et assure le remplacement de ses collègues auxiliaires lors d'une absence.

Au quotidien, chaque agent référent du groupe est responsabilisé sans notion de hiérarchie dans le travail auprès des enfants et des familles. A savoir, toutes les personnes travaillant auprès des enfants peuvent accueillir, faire les transmissions, répondre aux besoins des enfants et des familles. De même, les tâches matérielles au sein de la section, sont effectuées par tout le monde.

LE PERSONNEL DE CUISINE

Il compte un cuisinier responsable qui élabore les menus, en collaboration avec la directrice. Il s'occupe des commandes, de la préparation des repas, de la répartition des repas dans les 4 sections, de l'échantillonnage... Il effectue également le nettoyage de la vaisselle et de la cuisine. Il est secondé par un agent de service qui soutient le travail en cuisine.

LE PERSONNEL D'ENTRETIEN

Deux agents d'entretien interviennent au sein de la Maison des Enfants afin d'assurer chaque jour le nettoyage et la désinfection des locaux. Ce personnel ne participe pas à l'encadrement des enfants.

Il est important de préciser que les personnels de cuisine, ainsi que les personnels d'entretien, même s'ils n'interviennent pas directement auprès des enfants, participent de façon active à la vie de notre collectivité. Les enfants les connaissent bien et apprécient leur compagnie lorsqu'ils sont présents dans les sections.

LES INTERVENANTS EXTERIEURS

Un professeur de musique, salariée de l'école de musique et de danse de Tulle, vient chaque semaine à la Maison des Enfants. Elle travaille avec un groupe de 5 à 6 enfants d'une unité (les plus grands), pendant environ 30 minutes. Travaillant avec deux unités par semaine, chaque groupe la rencontre une semaine sur deux. L'activité se déroule dans la salle d'atelier musique. Elle leur fait découvrir le monde de la musique et les différents rythmes. Les enfants prennent ainsi conscience des différents sons et matériaux propres à chaque instrument. Prenant en compte l'évolution de l'enfant, le professeur travaille sur une continuité dans l'apprentissage tout au long de l'année.

Chaque mois, nous accueillons une employée de la médiathèque de Tulle. Elle raconte aux enfants des histoires, en s'appuyant sur des livres adaptés (laissés ensuite à la structure. Toutes ces comptines sont importantes pour nourrir l'imaginaire des enfants, elles sont un support de langage très intéressant.

Une psychomotricienne ainsi qu'une psychologue interviennent de façon ponctuelle auprès des équipes, toujours dans le but d'évoluer dans nos pratiques. Ces rencontres permettent de soutenir et d'accompagner les équipes dans le quotidien du multi accueil.

Ces interventions sont bénéfiques tant pour les enfants que pour les professionnels qui s'enrichissent de nouveaux savoirs.

LES STAGIAIRES

Des stagiaires sont régulièrement accueillis au multi accueil de la Maison des Enfants, sous contrat de stage avec les écoles de formation :

- aux diplômés d'état d'infirmière, éducatrice de jeunes enfants.

- Aux diplômés professionnels d'auxiliaire de puériculture, d'aide-soignant, au CAP petite enfance, au BEP sanitaire et social ou service aux personnes.
- Les élèves en apprentissage pourront effectuer un stage de découverte du milieu professionnel, stage de sensibilisation et d'observation

Les stages sont de durée variable selon la formation préparée.

En début de stage, un temps d'observation doit permettre au stagiaire de comprendre et de trouver sa place au sein de la section. Il sera ensuite amené à prendre en charge le jeune enfant sous la responsabilité des professionnels. Le rôle d'encadrement des stagiaires fait partie intégrante de nos métiers et il est important pour chacun.

Toutes les personnes participant à la vie de la structure, quel que soit leur fonction ou leur statut, sont soumises au secret professionnel.

L'ACCUEIL AU QUOTIDIEN

Quel que soit l'âge de l'enfant et son rythme de fréquentation de la structure, occasionnel, régulier ou urgence, nous agissons de la même manière auprès de lui, tenant compte de sa personnalité, et toujours dans le respect de notre projet de vie qui s'oriente autour de ces 3 axes :

- respecter des rythmes de chacun,
- développer l'autonomie de l'enfant et son intégration au groupe,,
- favoriser l'éveil et stimuler la créativité, l'imagination.

L'ADAPTATION

Il s'agit de faire connaissance avec l'enfant et de donner confiance aux parents, en favorisant les liens entre équipe et famille.

Connaître l'enfant, c'est savoir l'observer en collaboration avec ses parents. Il est important pour l'équipe d'instaurer un climat de confiance, de favoriser un dialogue posé, dans un climat de confidentialité.

L'enfant va s'imprégner d'un nouveau lieu et peu à peu apprendre à découvrir, en présence d'un parent, l'environnement, les bruits, les odeurs, les couleurs, la lumière..., qui sont différents de chez lui.

Cette période d'intégration permet également aux enfants de la section d'accueillir le nouvel arrivant, d'apprendre à le connaître, le groupe se construit et évolue au fur et à mesure des nouvelles arrivées.

Il est important d'inscrire la séparation dans la continuité de l'adaptation, elle se fera alors de manière progressive. Chaque jour, on augmente un peu le temps de la séparation. La durée de l'adaptation est variable en fonction des personnes, certaines familles nécessitant plus de temps que d'autres.

Pour l'accueil régulier, on prévoit l'adaptation sur la semaine (au minimum) qui précède l'entrée en collectivité, les parents doivent prévoir d'être disponibles sur cette période. Une des trois auxiliaires du groupe remplit le feuillet d'adaptation, avec les informations communiquées par la famille concernant l'enfant, son histoire, ses habitudes de vie. Elle explique le fonctionnement du multi accueil. Dans la mesure des possibilités, une auxiliaire référente assure la continuité de la période d'adaptation.

Les parents passent du temps dans la section, rencontrent les différents personnels, ainsi que les autres enfants accueillis sur le groupe. Chaque jour, ils confient leur enfant de plus en plus longtemps dans le groupe jusqu'au dernier jour où celui-ci restera « une vraie petite journée ».

Les 2 premières journées, un des parents reste avec l'enfant, pendant environ 1 heure. Le lendemain l'enfant reste avec le groupe sur une petite heure. Le 4^{ème}

jour, l'enfant séjourne un peu plus longtemps, le temps de prendre un biberon. Le dernier jour, l'enfant restera une petite journée (de 10 h à 15 h).

Afin de faciliter la séparation, il est demandé un vêtement porté par la maman, qui sera installé dans le lit de l'enfant. Si ce dernier possède « un doudou » il est important de le lui laisser, il fera le lien entre la maison et le groupe d'accueil, cet objet dit « transitionnel » doit suivre l'enfant dans ses déplacements car il le rassure beaucoup.

Pour l'accueil occasionnel, surtout lorsque l'enfant est présent sur des périodes assez courtes, l'adaptation se déroule un peu différemment au niveau du rythme. En premier lieu, le temps de la restitution du dossier d'inscription permet à l'enfant de découvrir les lieux en présence de ses parents, sans séparation. Ensuite l'enfant reste simplement 10 minutes le premier jour, puis 20 min, 30 min, 45 min et enfin 1 heure. Si la séparation est difficile, l'adaptation peut parfois se prolonger dans le temps.

Il n'est pas facile de confier son enfant, c'est pourquoi il est important que les parents instaurent un dialogue avec l'équipe, en exprimant leurs inquiétudes bien légitimes, en prenant le temps de dire au revoir à l'enfant (sans trop s'attarder) afin que ce dernier se sente en confiance. Les familles ont la possibilité de téléphoner afin de se rassurer.

Dans le cas d'un accueil d'urgence, la période d'adaptation peut être réduite à quelques heures, voir parfois inexistante, mais cela doit rester très exceptionnel et lié à une situation particulière. L'équipe essaiera d'accompagner au mieux l'enfant dans cette situation de rupture non préparée.

LES TRANSMISSIONS

L'accueil de l'enfant est individualisé, pour cela il est primordial d'accueillir sa famille et de mettre en place avec elle, une relation positive autour de l'enfant. C'est un travail relationnel entre les professionnels et les parents qui débutent dès l'inscription et qui se poursuit au quotidien.

L'accueil du matin ou du soir est un moment important dans la vie de l'enfant accueilli en collectivité, un échange entre l'équipe et la famille s'instaure autour de lui, sur les événements survenus à la maison ou au cours de la journée d'accueil. Il est important que la famille s'implique dans cet échange et nous fasse part de ses attentes (différentes en fonction des familles). Les transmissions se font oralement. Le cahier de transmission utilisé par l'équipe n'est pas laissé à la disposition des familles par mesure de confidentialité.

L'expression collective des parents est également facilitée par l'existence :

- du conseil de la Maison des Enfants, qui se tient une fois par an et qui permet à des portes parole de parents d'exprimer leur ressenti sur l'accueil, avec des propositions d'amélioration, des questionnements...
- de l'association « Les Souffleurs de Rêves » regroupant des familles de crèche familiale et du multi accueil, ainsi que des membres du personnel, elle contribue à améliorer les lieux de vie des enfants, à apporter un soutien à l'équipe dans la réalisation de projets et à favoriser le lien entre les parents et les professionnels.
- de réunions d'informations, ponctuelle et selon un thème prédéfini.

LE SOMMEIL

Le sommeil est un besoin fondamental, il permet à l'enfant de récupérer et de grandir, Les temps de repos favorisent la détente pour profiter au mieux des activités de la journée. Les temps de sommeil sont différents pour chaque enfant, en fonction de nombreux critères : leur tempérament, l'heure du lever, les activités du jour, un petit rhume...

Au multi accueil de la Maison des Enfants, nous essayons de respecter au mieux le rythme de sommeil de l'enfant, de favoriser les conditions propices à l'endormissement et à un sommeil de qualité. Le rythme de chacun est observé en tenant compte des limites de la vie en groupe. L'enfant est couché dès que celui-ci présente des signes annonciateurs de sommeil. Toujours pour sécuriser l'enfant, un rituel d'endormissement est instauré : lit personnalisé et individuel dans un dortoir calme, avec une faible luminosité, doudou, sucette...

Pour les enfants qui intègrent juste la structure, le personnel prend le temps nécessaire à l'endormissement, (bercements, bras..). Lorsqu'un enfant refuse totalement le lit, on l'installe dans un transat et au fur et à mesure du temps, quand il se sent plus en sécurité, il acceptera de s'endormir dans son lit dans le dortoir.

Il est normal qu'au multi accueil le rythme du sommeil diffère de celui de la maison.

Les plus petits sont couchés au fur et à mesure de leurs besoins. La sieste des plus grands débute vers 12 h, un adulte reste dans le dortoir pour rassurer les enfants et veiller à leur sécurité. Le lever s'échelonne au fil des réveils spontanés des enfants, qui sortent du dortoir pour être changés et habillés puis aller tranquillement dans la salle de jeux. En règle générale, nous ne réveillons pas les enfants sans raison impérative.

Pour respecter au mieux le sommeil des enfants, nous demandons aux parents de limiter, dans la mesure du possible, l'arrivée ou le départ de leur enfant entre 12h30 et 14h.

L'ALIMENTATION

L'alimentation joue un rôle primordial, non seulement dans la construction physique de l'enfant, mais aussi dans l'établissement de la relation avec l'adulte.

A la Maison des Enfants, nous avons la chance de bénéficier d'une cuisine traditionnelle préparée sur place par un cuisinier diplômé. Le menu est établi en respectant l'équilibre alimentaire. Un travail en partenariat avec une diététicienne a permis de varier le plus possible les menus et d'adapter les rations.

Pour les bébés, le rythme personnel est observé tant qu'il est alimenté au biberon. Nous suivons les indications des parents, et nous laissons à leur initiative les changements dans l'alimentation de l'enfant (augmentation des rations, passage en morceaux...).

En ce qui concerne la diversification, nous suivons les conseils du médecin responsable du multi accueil qui ne souhaite pas que l'enfant démarre la diversification avant le début du 6^{ème} mois.

Le temps du repas doit être un moment de plaisir partagé, le personnel veille à créer une ambiance calme.

Le repas débute vers 11h, c'est pourquoi il est important que les enfants soient tous arrivés dès 10h45.

Le plus petit prend son biberon dans les bras du personnel, le « petit moyen » qui commence l'alimentation à la cuillère est installé dans un relax et l'adulte lui donne son repas. Lorsque l'enfant est en capacité de rester assis sur une petite chaise, il est installé à table.

Au départ, l'enfant éprouve le désir de manger seul avec ses mains, tout en le guidant, nous permettons à l'enfant de prendre ses aliments avec les doigts, en parallèle nous l'incitons à utiliser sa cuillère, il apprendra progressivement à manger « proprement » avec sa cuillère. Le goût, l'appétit, le besoin d'autonomie de chaque enfant est respecté sans le forcer à manger, le personnel lui propose simplement de goûter les différents plats.

Présenter les aliments d'une façon agréable et les nommer sont des éléments importants.

Il est indispensable de laver ou de faire laver les mains de l'enfant avant et après les repas, l'exemple étant donné par l'adulte.

Le régime particulier est respecté, dans la mesure du possible, que ce soit pour des raisons médicales ou culturelles.

Les menus sont affichés à l'entrée de chaque groupe. Le repas du matin et du soir est obligatoirement donné à la maison.

Pour les enfants du multi accueil, ce sont leurs parents qui assurent le suivi médical de leur enfant. Lors des transmissions du matin ou du soir, chaque famille et l'équipe veillent à se communiquer les informations importantes concernant la santé de l'enfant (ex : signaler une diarrhée afin d'adapter un régime...).

Un médecin de PMI est attaché à l'accueil collectif de la Maison des Enfants, il est chargé de la surveillance médicale des enfants et de l'hygiène générale et alimentaire, en collaboration avec la coordinatrice et la directrice.

Le médecin du multi accueil collectif assure les visites médicales d'admission, son rôle est essentiellement préventif, il ne se substitue pas au médecin traitant mais son avis est prépondérant. C'est également lui qui décide des conduites à tenir au niveau de la structure en cas d'épidémie ou de problème sanitaire spécifique.

Les soins, tels la kinésithérapie respiratoire, peuvent se pratiquer dans la structure, de même que la visite du médecin traitant.

Le médecin de PMI joue également un rôle au niveau du respect des règles de sécurité et des normes d'encadrement.

En cas de maladie...

Lorsque les parents emmènent leur enfant malade, la directrice peut rappeler la famille afin de venir chercher celui-ci. Si l'enfant a été vu par le médecin, elle s'enquiert du diagnostic et du traitement et décide alors de l'admission ou de l'éviction.

En cas de maladie contagieuse (varicelle, herpes, bronchiolite, gastro-entérite aiguë...), les enfants peuvent ne pas être admis en accord avec la directrice et le médecin de l'accueil collectif.

Si l'enfant tombe malade dans la journée, la directrice ou l'équipe informe les parents de l'état de leur enfant et les invite à prévoir une consultation médicale auprès du médecin de famille. Le personnel en poste pourra ensuite administrer le traitement sur prescription médicale.

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sans ordonnance, seul du paracétamol pourra être administré à l'enfant en fonction de son état et selon le protocole établi. Si l'enfant a pris, avant son arrivée un antipyrétique, l'équipe doit être prévenue afin d'éviter les surdosages.

Pour les traitements homéopathiques, les parents doivent fournir une autorisation d'administration par le personnel, datée et signée.

L'hygiène est essentielle en collectivité pour prévenir les maladies des enfants, la propreté des locaux, du mobilier, des jeux et accessoires doit être irréprochable. Le ménage et le nettoyage sont assurés par 2 agents d'entretien.

L'ACCUEIL D'ENFANTS PORTEUR D'UN HANDICAP

Le multi accueil de la Maison des Enfants met en place les conditions nécessaires à l'accueil d'un enfant handicapé. L'équipe pédagogique, consciente de l'intérêt de l'intégration de l'enfant handicapé au sein d'un groupe veille à préserver sa place avec les autres pendant les moments de vie quotidienne. L'équipe privilégie les rapports avec les parents et instaure un dialogue régulier avec eux afin de mieux connaître l'enfant pour l'aider à se réaliser dans les activités qui lui sont présentées.

LE CHANGE

Le change n'est pas simplement la réponse à un besoin physiologique, mais aussi un moment d'échange entre l'enfant et le professionnel.

Le professionnel informe toujours l'enfant de ce qu'il fait, l'incite à participer dans la mesure de ses capacités. Ces moments du quotidien sont toujours source d'échange et de verbalisation. Élément essentiel du bien-être de l'enfant, il permet également à celui-ci de découvrir son corps. Il est pratiqué aussi souvent que nécessaire.

L'APPRENTISSAGE DE LA PROPETE

Concernant l'acquisition de la propreté, celle-ci est variable d'un enfant à l'autre, d'un âge à l'autre, d'un lieu (maison) à l'autre (groupe d'accueil), elle doit se passer tranquillement afin de ne pas devenir source de conflit et de tension.

Au multi accueil de la Maison des Enfants, l'apprentissage du pot et des toilettes est très progressif, il est géré en relation avec les parents.

Au début (à partir de 18 mois) l'enfant imite les plus grands, des points de repères sont établis dans la journée : avant et après le repas, après la sieste...

Progressivement l'enfant apprend à demander lui-même. Les auxiliaires accompagneront les enfants lors de cette acquisition, mais elles n'auront pas d'attitude d'obligation envers l'enfant. S'il arrive un ou même plusieurs accidents, l'enfant ne sera pas réprimandé, peut-être n'est-il pas encore tout à fait prêt.

Chaque enfant a un rythme de développement qui lui est propre, il peut découvrir par lui-même des jeux, des situations, sans que l'adulte n'anticipe ses apprentissages ou agisse à sa place. En parallèle l'expérimentation active, par le biais d'activités encadrées et encouragées par l'adulte, aide l'enfant à progresser dans ses apprentissages. Toutes ces expériences conduisent le jeune enfant à se situer au sein d'un groupe et à acquérir de l'autonomie.

L'enfant doit pouvoir s'exprimer par le jeu en toute liberté et s'évader dans un espace imaginaire, c'est le plaisir de jouer librement, d'imiter, de « faire semblant » qui favorise l'épanouissement de l'enfant. L'aménagement de l'espace, le libre accès aux jouets, permettent à l'enfant de créer à sa guise ces temps ludiques.

Les différentes unités accueillant des enfants d'âges différents, les groupes sont scindés au moment des activités, les plus jeunes restent au sein de la section avec une professionnelle et les plus grands partent sur des ateliers d'activités avec le 2^{ème} agent. Cela permet à chaque tranche d'âge de bénéficier d'une prise en charge adaptée.

La Maison des Enfants est dotée de matériels ludiques et pédagogiques adaptés aux jeunes enfants. Afin de varier le plus possible les activités, animations, les jeux et jouets circulent entre les différentes unités et services de la structure.

POUR LES ENFANTS LES PLUS JEUNES (3 MOIS / 15 MOIS)

En fonction des moments de la journée et au fur et à mesure que les périodes d'éveil s'allongent, les professionnels de chaque groupe proposent différentes activités, dans un espace protégé :

- Le tapis pour favoriser son développement moteur et acquérir les étapes qui conduisent à la marche. Petit à petit l'enfant apprendra à se retourner, plus tard il se redressera sur les bras, puis sur les genoux, rampera et passera naturellement d'une étape à l'autre ;
- Des stimulations tactiles par la manipulation de jouets variés ;
- Des stimulations visuelles et auditives grâce aux mobiles, à la décoration colorée, aux jeux sonores, par les vocalises avec l'adulte...
- Le jardin, si le temps est clément, dans un transat ou une poussette ou dans les bras offre un bel espace de découverte ;

Puis l'enfant grandit, et sort progressivement de cet espace « protégé », il commence à se déplacer et découvre la salle de jeu. C'est pour lui une activité dominante où la manipulation et l'observation sont très développées. L'enfant prend un grand plaisir aux jeux, à la découverte du lieu, son activité est permanente et variée mais peu suivie dans le temps, il est sérieux et absorbé.

Après cette étape, l'enfant a acquis de l'autonomie dans ses déplacements, les relations avec les autres enfants sont plus importantes, c'est le début de « l'agressivité », des conflits et de la possession.

Les comportements agressifs nous interrogent beaucoup et l'équipe essaie d'intervenir au mieux. L'enfant « agressé » est toujours réconforté par l'adulte présent, parfois même protégé. Il ne faut pas pour autant « oublier l'agresseur » qui exprime peut être un malaise. L'adulte explique à ce dernier qu'il n'a pas le droit de faire mal à l'autre, mais par contre il a le droit d'être en colère, malheureux, on l'écoute et on le comprend. Une fois « l'épisode agressif » passé, nous n'en parlons plus aux enfants concernés. La gestion du conflit doit se faire au moment même du conflit, elle n'a plus lieu d'être quelques heures plus tard et notamment le soir, à l'arrivée des parents. Les familles sont toujours informées lors des transmissions.

POUR LES ENFANTS LES PLUS GRANDS (16 MOIS / 3 ANS)

• Le jeu libre :

« L'enfant existe par le jeu. Il ne joue pas pour apprendre mais il apprend parce qu'il joue. » (Winnicott)

C'est une activité spontanée de l'enfant, elle a une valeur essentielle pour son développement. Dans la vie du jeune enfant le jeu prend une place de plus en plus importante à mesure que son temps de sommeil diminue. Ces temps d'activités autonomes n'ont pas simplement pour but « d'occuper » l'enfant mais de favoriser la prise de conscience de son individualité, des autres enfants qui l'entoure mais aussi de son imagination, il permet également le dialogue, l'autonomie et l'expérimentation de matériels adaptés à son âge.

Ce sont des moments de plaisir importants et nécessaires, où l'enfant joue librement, sans consignes particulières de l'adulte ni attente d'un résultat. Pour certains c'est aussi une occasion de ne rien faire si ce n'est rêver.

Durant ces temps, les professionnelles mettent des jouets à disposition des enfants, aménagent des coins jeux pour susciter des nouvelles découvertes.

L'enfant a besoin de la présence active et rassurante des professionnelles pour une aide ou participation éventuelle mais elles veillent à ne pas s'immiscer dans le jeu si l'enfant n'en fait pas la demande. Ces jeux ont lieu à l'intérieur ou à l'extérieur en fonction du temps.

• Les activités d'éveil encadrées :

Moyen de communication, d'expression et source de plaisir, toutes les activités proposées concourent à l'éveil de l'enfant, elles lui permettent d'approfondir ses découvertes (exemple des couleurs à travers l'utilisation de peinture) de

développer ses capacités motrices (parcours moteurs), mentales (puzzles, livres) sensorielles (eau, semoule, musique).

Les ateliers participent également à la socialisation de l'enfant : jouer ensemble, partager du matériel, attendre son tour... Les professionnelles dirigent l'activité en veillant à la sécurité et en aménageant l'espace pour donner un cadre ; toutefois elles laissent l'enfant acteur de l'activité pour lui permettre de s'autonomiser, de s'ouvrir aux autres et à de nouvelles expériences. Elles respectent sa production et valorisent l'enfant afin qu'il prenne confiance en lui.

Les activités de l'accueil collectif à la Maison des Enfants sont organisées soit par l'éducatrice de jeunes enfants, soit par une professionnelle de la section.

Elles se déroulent le matin dès 9h30 et l'après-midi à partir de 16 h.

Les ateliers organisés par l'éducatrice sont proposés à un petit groupe d'enfant (maximum 8) des différentes unités de la structure afin de partager une activité, de créer ensemble côte à côte. L'organisation est établie en début de semaine et les ateliers quotidiens se déroulent dans les salles du rez-de-chaussée prévues à cet effet. Le décroisement des unités permet à chaque enfant de connaître les copains des autres groupes, elle offre, par ce biais une ouverture sur l'extérieur avec des jeux partagés.

Les ateliers organisés par la professionnelle de la section ont lieu au sein du groupe ou bien dans les salles du rez-de-chaussée, mais ne concernent que les enfants du groupe.

Pour guider et permettre un renouvellement des idées un thème à travailler est choisi par l'équipe. Ce dernier permet aux enfants de faire de nouvelles découvertes.

Les activités proposées :

- La peinture avec différents outils et le dessin (feutres, crayons couleur, pastels...)
- Du modelage (pâte à modeler, pâte à papier...)
- De la manipulation (riz, semoule...)
- Des jeux d'eau
- Des jeux extérieurs
- Des activités de motricité fine (collage, découpage...)
- Des activités cognitives (encastrement, association, puzzles...)

• La motricité :

Les activités motrices sont quotidiennes, avec la piscine à balles, les structures de motricités intérieures et extérieures, les porteurs, les tricycles, les parcours d'obstacles, les ballons de différentes tailles...

• La lecture :

Les enfants de moins de 3 ans ont un grand intérêt pour le livre, à condition qu'ils soient accompagnés de l'adulte. Le contact avec le livre est un temps de plaisir partagé, la lecture stimule l'imaginaire, les sensations, l'apprentissage du langage et une sensibilisation à la lecture.

• L'éveil musical :

Les phénomènes sonores constituent un mode de communication d'échanges qui prédispose au langage, l'activité musicale s'inscrit dans une relation privilégiée entre l'adulte et l'enfant. La musique permet à l'enfant la découverte de son corps à travers celle des sons et des rythmes, elle fait appel à la créativité et l'imaginaire.

• Les sorties :

Les sorties de proximité, il s'agit de petites sorties réalisées aux alentours de la structure, celles-ci peuvent se décider au dernier moment, selon le temps, l'effectif... Elles ont lieu le plus souvent le matin entre 10 h et 11 h. Les sorties proposées : le marché, la médiathèque, la boulangerie...

Une à deux fois par an, on prévoit une sortie exceptionnelle, le trajet a lieu en car, elles ne sont pas très fréquentes car elles nécessitent une certaine organisation, tant au niveau logistique, qu'au niveau du personnel.

• Les spectacles :

Au moment des fêtes de Noël, un spectacle est présenté aux enfants. Des sorties au théâtre des 7 collines de Tulle sont organisées environ 2 fois par an, pour les représentations adaptées aux tout petits.

Certains moments comme les spectacles, les jeux libres dans la salle de psychomotricité ou le jardin peuvent être partagés par les enfants d'autres services comme le RAPE ou l'accueil familial.

Cependant et quel que soit l'âge de l'enfant accueilli, il nous semble important de signaler qu'il ne s'agit pas pour nous de « faire l'activité à tout prix », votre enfant peut ne pas vouloir participer ou bien être absent, nous respectons son désir ; chaque enfant participe s'il le souhaite et à sa mesure.

Tout ce que fait l'enfant dans ses gestes quotidiens, permet à celui-ci d'apprendre, de grandir, d'acquérir de l'autonomie.

PARTENARIAT EXTERIEUR

Le multi accueil collectif reste ouvert sur l'extérieur et a noué de nombreux partenariats, toujours dans le but d'enrichir l'environnement de l'enfant et des professionnels :

Les différents partenariats :

- avec la médiathèque :
 - La Biennale de la Petite Enfance qui associe également le service scolaire et le multi accueil hospitalier. Tous les 2 ans, autour d'une thématique choisie par les partenaires, ont lieu des spectacles, une exposition, des rencontres débats ainsi qu'une formation pour les professionnels.
 - Les ateliers lecture organisés tous les mois sur chaque section.
- avec l'école de musique : Permet l'organisation des ateliers d'éveil musical.
- avec la crèche hospitalière : Echanges professionnels. Participation à des spectacles communs. Réflexion sur une mutualisation des moyens de chaque structure.
- avec le CMPP de Tulle : Suivi de certains enfants déjà pris en charge par le CMPP. Interventions d'une psychologue et d'une psychomotricienne auprès des professionnels. Mise à disposition d'atelier dans le cadre de la prise en charge d'enfants handicapés extérieurs à la structure.

Ce projet présente nos façons de travailler en accueil collectif à la Maison des Enfants. Certains points n'ont peut-être pas été abordés, d'autres pas assez développés ; il est difficile de retracer tous les aspects que revêt le travail auprès de la petite enfance.

Par ailleurs, ce travail a été validé par le service de PMI et la CAF, cela donne une valeur à nos attitudes éducatives et une garantie sur la qualité de notre travail au quotidien.

En fonction de l'évolution de la structure, des connaissances acquises sur la petite enfance, de la dynamique de l'équipe, ce projet se modifiera, évoluera, d'autres actions pourront être mises en place.

Ni exhaustif, ni rigide, ce projet de vie ne remplace pas le dialogue et les échanges entre les familles et les professionnels, il ne peut qu'aider à maintenir une relation de confiance indispensable entre parents, équipe et enfant.